

Santé : l'union fait la force

Publié le 05/04/2016



Hubert Leroy, le maire Pierre Coronas et la première adjointe Claudine Hémery. © Photo « Sud Ouest »

Elle n'est pas la première en Haute Gironde : déjà 22 communes ont adopté le dispositif Ma commune, Ma santé. « Mais Saint-Seurin-de-Cursac est la première commune de la CCB à l'avoir voté et acté », note le maire, Pierre Coronas. Depuis le 18 mars, l'association Actiom, en partenariat avec la commune, propose aux habitants une complémentaire santé mutualisée (1). Un dispositif qui ne concerne que les non-salariés, de tous âges. Sont ainsi concernés : retraités, chômeurs, jeunes sans emploi, intérimaires, étudiants, agriculteurs, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs ou professions libérales.

Mutualisation pour tous

Alors que les salariés bénéficient tous d'une complémentaire santé de groupe négociée par leur employeur à tarifs préférentiels (obligatoirement depuis le 1er janvier 2016), les non-salariés eux n'ont pour adhérer à une complémentaire que le choix de s'adresser à des assureurs à titre individuel. Mais depuis deux ans est née l'association Actiom, qui propose trois mutuelles (Pavillon Prévoyance, Miel mutuelle ou Smatis), avec trois formules (économie, sécurité, confort), une tarification simple en quatre tranches d'âge, le tout à des tarifs négociés en groupe, donc moins chers. Selon Actiom, ce dispositif permet une économie allant de 20 à 40 % par rapport à une mutuelle individuelle. Actuellement ce sont 700 communes françaises qui ont adhéré au dispositif.

Accès aux soins

« L'intérêt pour les personnes concernées par ce dispositif est non seulement un gain en pouvoir d'achat mais aussi une possibilité de retour d'accès aux soins pour ceux qui n'ont plus de mutuelle, ce qui est le cas de nombreux chômeurs ou de jeunes. Elle contribue donc à l'amélioration de la vie des habitants, priorité de l'équipe municipale », souligne Pierre Coronas.

Ma commune, Ma santé passe par le biais des mairies uniquement sur le plan de l'information. Un référent Actiom est reconnu pour un territoire et les personnes intéressées peuvent retirer un dossier à l'accueil de la mairie (2). On peut aussi se renseigner sur : macommunemasante.org.

« L'adhésion est immédiate pour ceux qui n'ont pas de mutuelle. Les autres peuvent prendre le temps de comparer avec ce qu'Actiom propose avant la date d'échéance de leur contrat » précise Hubert Leroy.

(1) Chaque foyer a reçu une lettre d'information. (2) Pour la Haute Gironde : Hubert Leroy au 06 80 62 14 00.